



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 2515

Texte de la question

Mme Véronique Carrion-Bastok attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les conditions de fonctionnement particulièrement difficiles auxquelles est confronté le centre Marie-Abadie dans le 14^e arrondissement de Paris. Depuis 1995, cet hôpital de jour spécialisé dans l'accueil de très jeunes enfants sujets à des troubles physiques et psychiques connaît une situation dramatique provoquée par des réductions budgétaires drastiques qui remettent en cause sa survie. Un jugement rendu par la Commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale, compétente pour la région Ile-de-France, en date du 29 mai 1996 a annulé l'arrêté préfectoral fixant le prix de journée du centre. Il en a relevé le montant mais cette décision judiciaire n'a encore fait l'objet d'aucune application par les services déconcentrés de Paris. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour remédier à cette situation afin que soit absolument maintenu le centre Marie-Abadie, seule structure dans sa spécificité à Paris.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation du centre Marie-Abadie, sis 41, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris, pour lequel les familles des enfants accueillis sont soucieuses de connaître le devenir de cet établissement et la réponse qui pourrait être apportée à ses difficultés financières. Ni l'existence de l'établissement ni celle de ses activités ne sont menacées. Les coûts de fonctionnement devront faire l'objet d'une analyse dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire à la suite notamment, des conclusions définitives de l'audit réalisé par les services déconcentrés, par des représentants de la caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés et deux psychiatres qualifiés dans le domaine de l'enfant et de l'adolescent. Cet audit a porté sur le fonctionnement institutionnel de cet hôpital de jour, le nombre et la qualification des personnels, ainsi que sur les caractéristiques des populations accueillies et la spécificité des prises en charge. Les résultats de ces travaux et de ceux menés dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'organisation sanitaire de la psychiatrie en Ile-de-France pourront venir utilement éclairer la concertation entre l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France et les gestionnaires du centre Marie-Abadie, à l'occasion de la fixation de son budget 1998.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Carrion-Bastok](#)

Circonscription : Paris (21^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2515

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 1997, page 2760

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3218